

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE



ATTENTAT-INTRUSION

Etablissement		Adresse
COLLEGE LES GONDOLIERS		7 rue Champlain BP 269
Chef d'établissement : M. HOURIEZ		Commune : LA ROCHE SUR YON
RNE		Téléphone / Mail
0850604V		02.51.36.21.90 ce.0850604v@ac-nantes.fr
Effectifs théoriques		
Elèves : 540		Personnels : 76

Référent sécurité Police ou Gendarmerie : Nom et coordonnées

M. Jean-Michel Lacour, 02.51.45.19.40 – 06.34.67.26.21– ddsp85-referent-surete@interieur.gouv.fr

Dates de :

- | | |
|----------------------------------------------|-----------------|
| • présentation à la CHSCT et au CA | le 7 /04/2022 |
| • présentation aux personnels (envoi) | le 1 /12 /2023 |
| • dépôt dans l'application ACADOC | le 1/12 /2023 |
| • date de la dernière mise à jour | le 1 /12 /2023 |
| • date de l'information aux familles | le 4 / 12/ 2023 |
| • date de l'exercice (prévu) (1 exercice/an) | le 7/ 12/ 2023 |

Sommaire

1. DESCRIPTION de l'ETABLISSEMENT	3
2. Les LIENS avec l'EXTERIEUR.....	6
3. DECLENCHEUR l'ALARME.....	7
4. ALERTE.....	7
5. REAGIR en cas d' ATTAQUE à l' INTERIEUR de l'établissement scolaire	8
6. REAGIR en cas d' ATTAQUE à l' EXTERIEUR et à proximité de l'établissement scolaire	13
7. REAGIR en cas d'alerte à la bombe ou de découverte d'un objet suspect	13
8. LEVER de l'ALERTE.....	14
9. <u>DOCUMENTS DISTINCTS A DEPOSER SUR ACADOC :</u>	
- Effectifs par classe	
- Emploi du temps par salle	
- Plans du collège	

1. DESCRIPTION de l'ETABLISSEMENT

Localisation de l'établissement	EPLE
Entrée élèves, parents, professeurs :	Collège Les Gondoliers Impasse René Caille 02 51 36 21 90
Adresse de l'accès secondaire	Accès Parking des personnels : 7 rue Champlain, entrée fournisseurs
Nom du responsable de l'établissement	M. HOURIEZ Franck
Numéro de téléphone	

Description rapide du site	
	4 bâtiments : 1 bâtiment logements de fonction 3 bâtiments pédagogiques distincts reliés par une passerelle intérieure (3 et 1) ou une passerelle extérieure (3 et 2+ restaurant scolaire, cuisine). Pas de liaison directe entre le 1 et le 2.

Effectifs des élèves	
Effectif global	540 (hors élèves reçus en classe relais)
Effectif par division	De 8 à 30 (voir moins de 8 élèves en Classe relais en présence d'élèves) Segpa : entre 10 et 16 par classe Date : 8 Enseignement général : de 20 à 30 par classe
Effectif présentant un handicap	

Effectifs des personnels	
Effectif global	76
Personnel de direction	2
Personnel enseignant	40
Personnel d'éducation	11 (CPE : 1, AED : 9, CL R : 1)
Personnel de santé, social, orientation	9
Personnel administratif Etat	4
Personnel technique Collectivité	10

Effectifs Demi-pensionnaire	
Effectif élève	441
Personnel de restauration	4 + renfort au moment du service
Personnel encadrant	1
Effectifs Internat	
Effectif élève	0
Effectif encadrant	0

ANNUAIRE DE CRISE – INTERNE

ANNUAIRE de LA CELLULE DE CRISE			
ANNUAIRE INTERNE		N° de TELEPHONE	LIGNE DIRECTE
303	C.P.E / Vie scolaire		02.51.36.25.53
302	Gestionnaire		02.51.36.25.40
300	Principal		02.51.36.22.86
301	Principal adjoint		02.51.36.22.87
304	Directrice SEGPA		02.51.36.25.41
	Professeur EPS <i>Mme HAZE</i>		
	Professeur EPS <i>Mme VIERO</i>		
	Professeur EPS <i>M. TAYBI</i>		
	Professeur EPS <i>M. PILLENIERE</i>		
	Atelier de maintenance <i>M. Garandau</i>	309	
308	Infirmière <i>Mme LORIEAU</i>	308	02.51.36.26.86

LIGNE DIRECTE	Vie scolaire	311	02.51.36.25.53
	Cuisine	314	02.51.36.26.85
	Assistante sociale	310	
	Secrétariat <i>Mme REDON</i>	305	
	Salle de travail profs	313	
	Psychologue scolaire	310	
	Accueil	9	02.51.36.21.90

Cellule de crise	Bureaux de la Direction
Composition	Principal, principal adjoint, gestionnaire, directrice de segpa, CPE, agent de maintenance.
Rôle	Veille à l'application des consignes de sécurité et à l'organisation de la mise en sûreté de l'ensemble de la communauté scolaire Pouvoir justifier les décisions prises (doit tenir un journal de bord précis)

Détail des missions dévolues à chaque membre de la cellule de crise annexé au PPMS.

2. Les LIENS avec l'EXTERIEUR

Fréquence France bleu	107.1 MHz
Fréquence France info	105.5 MHz
Fréquence France Inter	87.7 MHz

♦ **Numéro d'urgence du rectorat : 02.51.81.68.22**

Cellule de crise académique :

Cabinet de Mme la Rectrice : 02.40.37.37.01

Cellule de crise départemental :

Cabinet de l'IA-DASEN : 02.51.45.72.01 / 06.25.69.21.27

♦ **Numéro d'appel**

Numéro d'appel de la DSDEN : 02.51.45.72.00

Urgence DSDEN : 02.51.45.72.74 (Sécurité PPMS)

Gendarmerie / Police : 17 vocal ou 114 SMS

Commissariat La Roche sur Yon : 02.72.78.58.00

Correspondant Gendarmerie ou Police : 06.34.67.26.21

Pompiers : 18

Conseil Départemental - Service éducation : 02.28.85.81.21

N° d'appel de leur cellule de crise : 06.....

N° d'appel de la préfecture : 02.51.36.70.85

Autre(s) personne(s) dont N° est utile :



3. DECLENCHER L'ALARME

Le système d'alerte se situe dans la baie de brassage du bâtiment 1 (une demande a été faite pour déplacer le système d'alerte et le doubler : un déclenchement à l'accueil et un déclenchement dans le bureau du chef d'établissement).

L'enclenchement de l'alerte générale s'effectue en actionnant le bouton alerte intrusion ou alerte confinement

Des consignes complémentaires peuvent être annoncées via le micro de la vie scolaire

Situation d'alerte	Alarme déclenchée	Personne responsable du déclenchement
Attentat ou attaque se déroulant au sein de l'établissement	Lancement par le système d'alerte : Message d'alerte PPMS (alerte intrusion idem alerte nationale ; 3 signaux longs d'une minute)	Principal (ou un de ses adjoints en cas d'absence) sur appel des autorités, sur appel de l'agent d'accueil ou de toute personne ayant détecté le danger.
Attentat se déroulant à l'extérieur et à proximité de l'établissement	Lancement par le système d'alerte : Message micro	

4. ALERTER

1. Quel numéro appeler ?

D'abord : **17** ou **112** ou **114**

Puis les Cellules de crise académique et de crise départementale.

2. Qui donne l'alerte aux forces de l'ordre ?

Le PPMS attentat-intrusion répertorie la ou les personnes désignées, en principe, pour appeler les forces de l'ordre sachant :

- ✓ que la personne normalement désignée peut être dans l'incapacité de donner l'alerte
- ✓ que l'alerte est donnée par celui qui est en mesure de le faire
- ✓ qu'il ne faut pas imaginer que quelqu'un d'autre a déjà donné l'alerte.

Origine du danger	Personnes prioritairement désignées pour donner l'alerte
En cas d'attentat ou d'attaque au sein de l'établissement scolaire	Chef d'établissement ou toute personne ayant connaissance du danger
En cas de sac abandonné ou d'objet suspect	
En cas de comportement suspect	

3. Quel message à transmettre ?

- Lieu de l'attaque (adresse exacte, emplacement des assaillants sur le site...)
- Description de l'attaque (mode opératoire, nombre d'assaillants, victimes)
- Réaction : positionnement des élèves et des personnels.

5. REAGIR en cas d'ATTAQUE à l'INTERIEUR de l'établissement scolaire

Lorsque l'événement se déroule dans l'enceinte de l'établissement, il faut :

- d'abord mettre en sécurité les personnes présentes sur le site et déclencher l'alarme pour alerter en interne,
- ensuite alerter les forces de l'ordre en appelant le 17 ou le 112 ou le 114.

Le PPMS attentat-intrusion doit envisager **deux scénarios** auxquels les exercices permettent de se familiariser :

A - s'échapper

B - s'enfermer

(Lors de la préparation d'un exercice ou lors du retour d'expérience, le PPMS peut évoluer pour prendre en compte les difficultés rencontrées ou les oublis constatés).

Puis FAIRE l'ETAT de la SITUATION.

A. S'ÉCHAPPER

✓ Deux conditions :

- Être certain que vous avez identifié la localisation exacte du danger.
- Être certain de pouvoir vous échapper sans risque seul ou avec les élèves.

Bien respectez ces conditions, si non s'enfermer.

Dans tous les cas, il est demandé de :

- Rester calme.
- Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche.
- Utiliser un itinéraire connu.
- Demander le silence absolu.

✓ Accès possible :

- **Portail entrée principale :** impasse René Caille
- **Portail fournisseur :** rue Champlain
- **Portillon salle de sport** Pierre Alain Gaudel (vérifier son ouverture ou avoir la clé -AED, professeurs de sport, agent de maintenance, personnel de direction, gestionnaire, agent d'accueil)

- **Le réfectoire** est un lieu de repli potentiel ouvert jusqu'à 15h00, une évacuation est possible vers le portail fournisseur en passant par les cuisines ou la porte de secours en bas de l'escalier de descente du self (à gauche quand on arrive au rdc)
- **Pour les gymnases,** s'échapper par l'allée Anne Frank, direction parking piscine Arago.
- **Sur le stade,** s'échapper par l'allée Anne Frank, direction parking piscine Arago.

Identification de la salle de classe et des autres lieux	Localisation (bâtiment, étage, occupants)	Adulte responsable de l'évacuation	Itinéraire de fuite	Sortie	Lieu de repli *
Salles de cours, ateliers segpa	Bat 1, bat 2, bat 3	Professeur en charge de la classe	A l'opposé du danger	-Portail ppl -Portail fournisseurs -Portillon gymnase	Parking piscine Arago
Restauration	Restaurant scolaire	AED, professeurs, personnels ATTEE	A l'opposé du danger	-Portail ppl -Portail fournisseurs -Portillon gymnase	Parking piscine Arago
Plateaux de sport		Professeur d'EPS	A l'opposé du danger		Parking piscine Arago
Cour		AED	A l'opposé du danger	-Portail ppl -Portail fournisseurs -Portillon gymnase	Parking piscine Arago
Administration	Bat 1, rdc bat 3		A l'opposé du danger	-Portail ppl -Portail fournisseurs -Portillon gymnase	Parking piscine Arago

- **Le lieu de repli** : PARKING PISCINE ARAGO

(Lieu extérieur à l'établissement plus ou moins éloigné mais sans vue directe sur l'établissement. Il s'agit d'un point que rallieront toutes les personnes ayant pu s'échapper. Il doit être connu de tous. En fonction de l'évolution des événements il pourra évoluer).

B. S'ENFERMER

- ✓ Trois hypothèses doivent être envisagées :
 - les élèves sont dans des classes où il est possible de s'enfermer -> situation 1
 - les élèves sont dans des classes où il est dangereux de s'enfermer (exemple, rez-de-chaussée avec baies, absence de portes, etc.) -> situation 2
 - les élèves sont à l'extérieur : récréation, cantine, mais aussi intercour -> situation 2

Situation 1 : les élèves sont dans des classes prévues pour le confinement

- Rester dans la classe.
- Verrouiller la porte et fermer les rideaux, indispensable dans les salles des rez-de-chaussée des bâtiments.
Ateliers HAS : se cacher dans la cuisine pédagogique
Atelier HAB : se cacher dans la local stockage matériel
CDI : se cacher dans le local de rangement (ce n'est pas une obligation, le CDI dispose de rideaux)

Situation 2 : les élèves doivent quitter leur classe ou sont à l'extérieur

Les élèves n'ont pas à quitter leur classe, toutes ou presque disposent au moins de rideaux et ferment à clé. **Seules les salles 201 et 202**, sans rideaux sur l'extérieur (rdc bât 2, salle de classe HAS et HAB) devront se réfugier dans la cuisine pédagogique et le local stockage de matériel de l'atelier HAB.

-Salle de réunion rdc bât 1 : ne ferme pas à clé. Ne pas se cacher dans cette salle.

-Concernant les salles de travail professeurs, la salle des professeurs et la petite salle de réunion au 1^{er} étage du bât 1, s'enfermer dans ces salles suppose de **bien verrouiller les 3 portes donnant sur le couloir.**

• **Si les élèves sont dans la cour**, leur faire rejoindre la salle du prochain cours par un message micro passé en vie scolaire (sur demande du chef d'établissement ou de son adjoint). **ATTENTION** : la vie scolaire veillera à **ouvrir les portes** donnant accès aux bâtiments si l'évènement à lieu à la pause méridienne et les professeurs, ou tout personnel à proximité, à **ouvrir** le plus rapidement possible **les salles de cours**. Si le temps imparti ne le permet pas, faire rentrer tous les élèves dans les locaux les plus proches en veillant à utiliser tous les accès aux bâtiments possibles (au moins 5 entrées possibles pour les 3 bâtiments, et 2 accès supplémentaires pour rejoindre le restaurant scolaire si nécessaire).

Dans tous les cas :

- Se barricader au moyen du mobilier.
- Éteindre les lumières.
- S'éloigner des murs, portes et fenêtres.
- S'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides.

- Faire respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur).
- Rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer.
- **Attendre l'intervention des forces de l'ordre**

Identification de la salle de classe et des autres lieux	Localisation (bâtiment, étage, occupants)	Postures à adopter	Actions à effectuer	Mobilier et autre dispositif permettant de se barricader	Personnes chargées d'une ou plusieurs actions prédéfinies
Salles de classe, études	Bâtiments 1, 2 et 3	Silence Confinement	<ul style="list-style-type: none"> - Rester dans la classe. - Verrouiller la porte. - Eteindre les lumières - S'éloigner des murs, portes et fenêtres - Faire respecter le silence absolu - Rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer - Attendre la fin des consignes <p>Impératif se répartir des rôles :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Regrouper les tables en s'écartant au maximum des cloisons, murs 2. Fermer les volets ou rideaux 3. Eteindre les lumières 4. Bloquer la porte 	Repli loin des fenêtres	Professeurs
Restauration, cuisine	Entre bat 3 et 2, 1 ^{er} étage			Se regrouper dans la réserve sèche	Chef de cuisine
Local entretien, pôle accueil	Bât 1, 2, 3 et accueil			Se diriger vers un local sûr proche	Personnels Collectivité
Bureaux administratifs, salle des professeurs	Bât 1 et rdc bât 3			Se cacher sous son poste de travail	Personnels
Vestiaire d'EPS	Gymnases			Bancs si mobiles Sac à disposer devant la porte	Professeurs EPS
Atelier agent de maintenance	Rdc restaurant scolaire			Se cacher dans les sanitaires	Agent de maintenance
Atelier HAS	Bât 2			Confinement dans la cuisine péda	Professeur
Atelier HAB	Bât 2			Confinement dans le local stockage	Professeur
CDI	Bât 1			Confinement dans le local rangement	Professeur

Au lancement du signal d'alerte :

- ✓ Les **élèves** et les **professeurs** doivent rester dans les salles prévues à l'emploi du temps pour le confinement. Pour les installations sportives, les vestiaires d'EPS doivent être utilisés comme lieu de confinement.
- ✓ Les **personnels** (vie scolaire, secrétariat, enseignants disponibles, infirmerie) se confinent dans leurs salles respectives (bureau, salle des professeurs, ...)
- ✓ Les **personnels de la collectivité** dans les couloirs se replient dans des locaux entretien ou une salle de classe proches et dans la réserve sèche pour les cuisines.

En fonction de la situation, des mallettes PPMS Risques Majeurs peuvent être utilisées

Localisation des 11 mallettes :

Bâtiment 1	Bâtiment 2	Bâtiment 3
Salle de réunion RDC	Lingerie HAS	Stockage couloir RDC
Local archives adm	Salle 213	Salle 318
Dépôt technologie	Dépôt salle de musique	Salle 325
		Dépôt salle 334

Une mallette est également localisée dans la réserve sèche au service de restauration.

C. FAIRE UN ETAT de la SITUATION

Le PPMS doit prévoir les mesures à mettre en œuvre pour établir un bilan de la situation : il convient de s'assurer aussi rapidement que possible des effectifs présents en fonction des emplois du temps de chacun.

Il s'agit en particulier d'arrêter les modalités de recensement des élèves présents sur le site au moment de l'attaque et de leur état de santé.

Pour faire un état de la situation, quelle que soit la solution adoptée, s'échapper ou s'enfermer, **la cellule de crise utilisera Pronote** pour transmettre aux forces de l'ordre, aux autorités, les effectifs présents au collège. Il est donc indispensable que l'appel soit fait avec précision à chaque heure de cours.

En cas de confinement, chacun devra se saisir de la **pochette PPMS à disposition dans sa salle** et utiliser l'annuaire interne pour communiquer avec la cellule de crise, par le biais d'un téléphone portable (celui de l'enseignant ou celui d'un élève si nécessaire). En fonction de la situation, cette communication se fera par sms prioritairement sauf si un appel est indispensable pour décrire la situation. Il convient de rassurer les élèves manifestant des problèmes de stress et/ou de santé (fiches en annexe). Bien préciser aux élèves qu'ils ne doivent en aucun cas contacter leurs parents ou familles pour les alerter. Cela ne ferait qu'ajouter de la panique et du stress. Les familles ne doivent en aucun cas se déplacer pour venir chercher leurs enfants. Seules les forces de l'ordre et la cellule de crise interne, avec les autorités, doivent gérer la situation.

Sans moyen de communication et sans communication ou message micro de la part de la cellule de crise pendant un temps estimé important (10 à 15 minutes), rester calme, silencieux et attendre l'arrivée des forces de l'ordre.

6. REAGIR en cas d'ATTAQUE à l' EXTERIEUR et à proximité de l'établissement scolaire

Si l'établissement est alerté d'une action terroriste se déroulant à proximité ou s'il est inclus dans un périmètre de sécurité défini par les autorités, il faut à priori isoler l'établissement scolaire de son environnement et différer toute sortie.

Selon les directives reçues, il convient alternativement :

- de fermer toutes les entrées et de continuer les activités en cours, sans exposition vis-à-vis de l'extérieur ; l'agent d'accueil est chargée de fermer le portail principal et les 3 portes d'entrée du bâtiment 3. L'agent de maintenance veillera à vérifier la bonne fermeture des autres portails - atelier segpa, portail fournisseur, portillon gymnase.
- de regrouper les élèves à l'intérieur de lieux prédéfinis (dans la salle de cours si l'incident survient pendant les heures de cours, dans les salles du cours suivant si l'incident survient au moment de la récréation ou de la pause méridienne, au restaurant scolaire si les élèves déjeunent) ;
- de se conformer aux instructions, en cas d'évacuation des lieux ordonnée par la préfecture ;
- dans tous les cas, de faire en sorte que les élèves se trouvant à l'extérieur de l'établissement (sorties, piscine, etc.) restent sur le lieu de l'activité extérieure ou rejoignent les lieux désignés par les services préfectoraux. Ainsi, pour chaque sortie avec des élèves, il conviendrait de s'assurer qu'au moins un des accompagnateurs dispose d'un téléphone portable permettant au collègue de joindre le groupe si nécessaire.

COORDONNEES des lieux où peuvent se trouver les élèves en dehors de l'EPL

Piscine : PARKING PISCINE ARAGO

Gymnase : PARKING PISCINE ARAGO

7. REAGIR en cas d'alerte à la bombe ou de découverte d'un objet suspect

- ✓ Éloigner les élèves en les confinant, si nécessaire, dans un espace fermé situé à distance.
- ✓ Ne jamais manipuler ou déplacer l'objet suspect
- ✓ Appeler la police ou la gendarmerie (17) en précisant, autant que possible, la nature de l'engin ou l'aspect de l'objet, le lieu précis de découverte et les coordonnées de la personne à contacter
- ✓ Établir un premier périmètre de sécurité dans l'attente de l'arrivée des services de police ou de gendarmerie.

Le PPMS doit au moins répondre à trois questions :

- Qui décide d'une éventuelle évacuation ou d'un éventuel confinement ?
Le chef d'établissement ou son adjoint.
- Qui prévient les forces de l'ordre ?

L'un des membres de la cellule de crise.

-Qui établit le périmètre de sécurité et en assure le respect en attendant les services de sécurité ? **La Cellule de crise.**

8. LEVER de L'ALERTE

Le PPMS doit prévoir selon quelles modalités les élèves et les personnels sont informés de la fin de l'attaque : dispositif sonore, information micro donnée de vive voix par un personnel de l'établissement.

En matière de communication (information en direction de l'extérieur), seul le rectorat définit la conduite à tenir.

LEVER de L'ALERTE : bouton fin PPMS activé par le chef d'établissement (ou une personne de la cellule de crise) ou message micro en fonction de la situation.